



CAPL du 1er juillet 2019

Déclaration Liminaire

Madame la Présidente,

La CGT condamne la poursuite et l'aggravation de la transformation libérale de la société mises en œuvre par le gouvernement.

C'est une transformation profonde de l'État et des missions publiques qui est organisée pour mettre fin à toutes les formes de solidarité au profit de la concurrence et de la privatisation du bien public.

Ainsi, au titre du chantier « *action publique 2022* », toute une série de services publics et de missions publiques serait abandonnée et privatisée.

Boîte à outils du processus de destruction en cours, le projet de loi dit de « *transformation de la fonction publique* » vise à en finir avec les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité, constitutifs d'une garantie d'impartialité et de neutralité dans la mise en œuvre du service public.

Si ce projet de loi devait être adopté, outre des dizaines de milliers de suppressions d'emplois et un recours accru à la contractualisation, les personnels seraient contraints de subir toujours plus de précarité, des mobilités forcées et des détachements d'office liés à des transferts, disparitions ou privatisations de missions.

Cette politique est inacceptable !

La CGT réitère son exigence de retrait du projet de loi portant transformation de la fonction publique.

Concernant la DGFIP :

Notre réseau de proximité est attaqué depuis des années. 700 implantations ont déjà disparu depuis 2012. Le gouvernement et la DG veulent aujourd'hui, avec la déconcentration de proximité porter le coup de grâce à la DGFIP.

Jeudi 6 juin, les services de Bercy de M Darmanin ont envoyé à l'ensemble des rédactions régionales et nationales les cartes 2019/2022 de la géographie revisitée avec un communiqué vantant l'augmentation « des points de contacts » de la DGFIP à l'horizon 2022.

Il s'agit d'une véritable œuvre de propagande visant à masquer un plan social massif et un plan de destruction de la DGFIP, en accélérant les suppressions massives d'emplois, en réduisant nos missions de service public et par la destruction du maillage territorial actuel de la DGFIP.

La réalité est une diminution générale des services de proximité de pleine compétence !

La DG attend des agents et de leurs syndicats « *une collaboration active pour construire ensemble le nouveau réseau de la DGFIP* ».

La CGT ne cautionnera et n'accompagnera jamais des projets qui pourraient mettre à mal notre administration.

Concernant le mouvement de mutations A national :

La CGT s'oppose à la départementalisation, au moment où sont annoncées la destruction des services RH locaux et la disparition programmée des instances paritaires.

Notre revendication d'une affectation la plus fine possible est plus que jamais d'actualité.

Concernant le présent mouvement local d'affectation au 1er septembre 2019 :

Depuis 2015, les règles négociées sont régulièrement remises en cause au détriment des agents, notamment à travers les règles d'affectation des lauréats des concours et la fusion de RAN.

Le Directeur Général a ainsi programmé la destruction des règles de mutation en vigueur à la DGFIP pour les agents de catégorie A, B et C.

Difficile de construire sa vie professionnelle et personnelle dans ces conditions !

Aujourd'hui, nous allons examiner les demandes de mutation de nos collègues. Des désirs vont sûrement être satisfaits à cette occasion. Mais pour combien de temps ?

En effet, des agents vont être affectés sur des postes voués à disparaître dans les 3 prochaines années.

Une nouvelle fois, Madame la Directrice, vous nous proposez de gérer la pénurie.

À l'issue du mouvement local nous avons comptabilisé, au vu des documents envoyés, 15 vacances d'emplois de cadres A dans notre département.

Et une fois de plus aucune précision sur l'affectation des agents ALD ou détachés ne nous a été communiquée avant la tenue de cette réunion.

Nous savons par ailleurs que des Inspecteurs divisionnaires seront affectés sur des postes d'inspecteurs.

Ainsi, il est impossible aux élus d'appréhender précisément le mouvement local d'affectation.

Nous réitérons notre demande de transmission des documents comportant le niveau le plus élevé d'information avant la CAPL.

A défaut pour cette réunion, nous vous demandons, Madame la Directrice, de donner dès à présent ces informations aux élus du personnel, ainsi que les services d'affectation pour les collègues nommés en Direction au mouvement national.

Les élus CGT Finances Publiques condamnent également le gel des postes sur le PRS, le SIE, le SIP de Pau et la trésorerie d'Anglet, affectations sollicitées par certains de nos collègues qui ne peuvent donc obtenir satisfaction.

Il est noté à ce sujet que certains agents n'ayant pu obtenir satisfaction l'année dernière en raison de gel de poste se trouvent lésés, lorsque ces postes sont dégelés et obtenus par des agents moins anciens.

Vacances d'emplois massives, fermetures de services à venir, postes gelés, suppressions d'emplois sans précédent à prévoir : la CGT Finances Publiques votera **CONTRE** ce mouvement.

Les élus de la CGT Finances Publiques 64

Nathalie GARCIA – Anne SEGUIER (expert)